

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

NK.B.27.01.84.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRET N° 84/448 du 05/05/84

acceptant la démission de son emploi présenté
par le Camarade Y O K A Aimé-Emmanuel,
Magistrat de 1er grade -

LE PRESIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

V I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature
(/u la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de la Justice en République Populaire du Congo ;
(/u le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 susvisée ;
(/u le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 69/92 du 26-2-1969 portant intégration dans la Magistrature Congolaise des Messieurs MOUELE André, YOKA Aimé-Emmanuel et MAYAMA Richard ;
(/u le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
(/u l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26 janvier 1981 au décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 25 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Justice ;
(/u le décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre en date du 19 Janvier 1984 présentée par l'intéressé.

SECRET :

ARTICLE 1er.- Est acceptée la démission de son emploi présentée par le Camarade Y O K A Aimé-Emmanuel, Magistrat de 1er grade, 2è groupe, 3è échelon.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 19 Janvier 1984, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 9 MAI 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

aux
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

[Signature]
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Le Ministre des Finances

[Signature]

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

[Signature]

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PR..... 1
PM..... 1
MJ..... 2
SGJ/DSAF..... 2
DGE..... 2
DCF..... 1
COUR SUPREME..... 1

PARQUET GENERAL TPCB.. 3
JORPC..... 1
Me Martin..... 1
SGCM/BC..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1